

**Conseil régional****Le vice-président**

chargé de l'aménagement du territoire,  
de la coopération interrégionale et des contrats ruraux

Paris, le 25 septembre 2012

**Monsieur Gérard SEGURA**  
**Vice-président du Conseil Général**  
**Maire d'Aulnay-sous-Bois**  
**Hôtel de Ville**  
**93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

**OGM : quelles précautions à Aulnay-sous-Bois ?**

Monsieur le Maire,

Le 19 septembre dernier, les résultats d'une étude sur les OGM, menée par l'équipe du Professeur SERALINI, ont ébranlé les certitudes.

Au cours de cette étude, la consommation de maïs GM NK 603 de Monsanto a été testée sur 200 rats. Ce type de maïs est modifié afin d'introduire un gène de résistance à un herbicide total, le glyphosate, principe actif du très connu Roundup de la même firme.

La nouveauté de cette étude réside dans la durée de l'expérimentation (2 ans), alors qu'en vue d'obtenir une autorisation de mise sur le marché pour une plante génétiquement modifiée (GM), les semenciers doivent la tester sur une espèce animale pendant trois mois seulement. Les résultats de ces tests étant bien sûr classés « secret industriel ».

De précédentes études avaient déjà montré la toxicité des plantes GM dès trois mois de test, ce qui avait en partie motivé la décision d'appliquer le principe de précaution aux OGM et d'appliquer une clause de sauvegarde afin d'interdire la culture des OGM en France.

Ces inquiétudes sont donc aujourd'hui largement confirmées : les rats de cette nouvelle étude présentent des pathologies lourdes au 13<sup>e</sup> mois avec une fréquence 2 à 5 fois supérieure à celle des populations-test.

À ce jour en France, les plantes GM sont fréquemment utilisées dans l'agro-alimentaire ou pour nourrir les animaux d'élevage : 2/3 du soja importé pour nourrir le bétail en France est transgénique et 80% des animaux d'élevage sont nourris avec des OGM. On trouve donc dans le commerce des dérivés de plantes GM : chips ou pétales de maïs, amidon de maïs

dans les plats cuisinés, huile de colza, préparations à base de soja, mais aussi sous forme d'additifs ou de supports d'arômes (cf. [ogm.gouv.fr](http://ogm.gouv.fr)). L'étiquetage n'est obligatoire qu'à partir d'une teneur de 0,9% en OGM dans les produits alimentaires.

La consommation humaine de plantes GM est donc courante en France malgré les interdictions de production. Cette consommation n'est pas sans risque, que ces plantes soient consommées directement ou indirectement via la consommation de viande.

La Ville d'Aulnay-sous-Bois spécifie t-elle dans ses marchés publics (crèches) et dans les conventions avec certains de ses partenaires que les produits alimentaires fournis doivent être exempts d'OGM et de leurs dérivés ?

Les éluEs écologistes souhaitent connaître les mesures que la municipalité d'Aulnay-sous-Bois s'engage à prendre à titre conservatoire afin de suspendre toute consommation d'aliment GM (ou dérivé) dans l'ensemble des restaurants collectifs dépendants de la ville.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations écologistes.



**Alain AMEDRO**  
**Conseiller Municipal**  
**Vice-président du Conseil Régional**